

MEMENTO DU CAPITAINE Version 12

Saison 2017-2018

Il est de la responsabilité des joueurs de justifier de leur licenciation et/ou de présenter un certificat médical séparé si nécessaire

EQUIPES DEPARTEMENTALES MESSIEURS PRM - D1 - D2 - D3 - D4		Horaires
Composition : 4 joueurs 2 tables Positionnement libre des joueurs dans l'équipe pour les simples et les doubles Les capitaines doivent remplir une fiche de composition d'équipe avant de renseigner la feuille de rencontre. Les doubles sont désignés après les 8 premières parties de simples.		PRM - D1 - D2 - D3 - D4
Possibilités : 1 joueur étranger 1 joueur muté en première phase 2 joueurs mutés en seconde phase (si les 2 mutations datent du 01/07/17 ou avant) 1 joueur absent (lettre indifférente) - dans ce cas, c'est le double 2 qui n'est pas joué 1 joueuse qui peut, aussi, jouer en PR Dames pour cette journée. en D4 seulement : 1 ou 2 joueuses qui peuvent, aussi, jouer en PR Dames pour cette journée.		20h45 Retard équipe visiteuse seulement 30' Au-delà application de l'article II.117
EQUIPES DEPARTEMENTALES DAMES		PRD
Composition : 3 joueuses 2 tables Possibilités : 1 joueuse étrangère 1 joueuse mutée 1 joueuse absente Pas de joueur masculin Les joueuses peuvent jouer en division départementale, du championnat masculin, pour cette même journée.		15h00 Retard équipe visiteuse seulement 30' Au delà Application de l'article II.117
Réserves : article II.120 - qualification des joueurs, conditions matérielles, possibilité de respecter les horaires... A formuler au dos de la feuille de rencontre et à faire signer par les deux capitaines.		
Réclamations : article II.121 - à formuler au dos de la feuille de rencontre et sur des faits précis. Les réclamations doivent être signées par les deux capitaines.		

QUELQUES RAPPELS

► Utilisation des balles en plastique pour toutes les divisions départementales ◀
Modification de date, de salle ou d'horaire : Cette modification ne peut se faire qu'avec accord de l'adversaire et du comité Faites une demande en ligne via l'Espace MonClub onglet "Sportif" / "Modif rencontre"
Nombre de tables : si vous ne disposez pas de suffisamment de tables (2 par équipe de 4 ou 2 par équipe de 3) vous devez en aviser, par écrit, vos adversaires et le responsable de poule. En cas de non acceptation, par l'adversaire, vous devrez faire inverser le lieu de la rencontre de l'une ou l'autre de vos équipes
Remplissage de la feuille de rencontre : faites attention de bien mettre les signes moins devant les scores des sets perdus par le joueur inscrit dans la colonne de gauche. N'oubliez pas d'indiquer les lettres des participants aux doubles. Portez le n° de journée indiqué dans le calendrier donné avec les poules.
Un joueur refuse de jouer ou abandonne : quel que soit le motif, le joueur ne peut plus jouer ses parties suivantes y compris le double. Il marque à chaque fois 0 point pour son équipe.
Un joueur peut arriver en retard par rapport au reste de l'équipe mais il perd alors par 2 à 0 les parties pour lesquelles il était absent à l'appel de son nom. Attention s'il arrive après l'appel pour sa dernière partie il sera considéré comme absent.
Participation des jeunes : les juniors, cadets, minimes et benjamins peuvent participer au championnat senior.
Saisie des résultats : la saisie du <u>score global</u> sur le site Espace MonClub est <u>obligatoire</u> et doit être faite au plus tard le lundi qui suit la compétition. Il vous est possible, désormais de saisir le détail des feuilles de rencontre dans les mêmes délais. Vous ne devez rien saisir en cas d'équipe exempte ou en cas d'équipe bénéficiant d'un forfait.
Mutation exceptionnelle : tout joueur demandant une mutation voit sa licence passer en "M" (muté) pour un an. Faites donc attention aux dates de mutation de vos joueurs ayant muté exceptionnellement en cours de la saison dernière. La liste des joueurs en mode "M" est donnée ci-après.
Participation des féminines au championnat masculin : les féminines ne peuvent pas participer simultanément aux championnats masculin et féminin au titre de la même journée. Cette restriction n'est pas appliquée si les deux équipes considérées évoluent au niveau départemental.
Communications entre clubs ou avec le responsable de poule : vous pouvez toujours communiquer soit avec les clubs soit avec votre responsable de poule par e-mail. Pensez à indiquer, dans votre message le nom de votre club, votre division et la lettre de votre poule. Pensez, aussi, à mettre la Commission Sportive en copie
Equipes exemptes ou bénéficiant d'un forfait : les équipes exemptes d'une journée ou bénéficiant d'un forfait doivent impérativement faire une feuille de rencontre avec les joueurs qui auraient dû jouer cette journée. Attention à ne pas mettre un joueur brûlé ou un joueur participant dans une autre équipe pour le compte de cette journée.
Documents à avoir à disposition : il est demandé aux clubs de disposer dans leur salle du fascicule "Règlements sportifs 2017"
Feuilles informatisées : dans le cas où vous utilisez une feuille informatisée les capitaines et le juge-arbitre doivent impérativement signer tous les exemplaires distribués.

Tableau des montées-descentes

PR 2 poules	Nombre de descentes de R3 en PR	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	Nombre de montées de PR en R3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Nombre de descentes des 7 et 8èmes de PR en D1	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Nombre de montées des 1er D1 en PR	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Nombre de descentes supplémentaires de PR en D1	0	0	0	0	0	1	2	3	4
	Nombre de montées supplémentaires de D1 en PR	2	1	1	0	0	0	0	0	0
	Nombre de maintiens supplémentaires en PR	2	2	1	1	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
D1 4 poules	Nombre de descentes de PR en D1	2	2	3	3	4	5	6	7	8
	Nombre de montées de D1 en PR	6	5	5	4	4	4	4	4	4
	Nombre de descentes des 7 et 8èmes de D1 en D2	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	Nombre de montées des premiers de D2 en D1	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	Nombre de descentes supplémentaires de D1 en D2	0	0	0	0	0	1	2	3	4
	Nombre de montées supplémentaires de D2 en D1	2	1	1	0	0	0	0	0	0
	Nombre de maintiens supplémentaires en D1	2	2	1	1	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
D2 8 poules	Nombre de descentes de D1 en D2	6	6	7	7	8	9	10	11	12
	Nombre de montées de D2 en D1	10	9	9	8	8	8	8	8	8
	Nombre de descentes des 7 et 8èmes de D2 en D3	16	16	16	16	16	16	16	16	16
	Nombre de montées des premiers de D3 en D2	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	Nombre de descentes supplémentaires de D2 en D3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de montées supplémentaires de D3 en D2	4	3	3	2	2	1	1	0	0
	Nombre de maintiens supplémentaires en D2	4	4	3	3	2	2	1	1	0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
D3 12 poules	Nombre de descentes de D2 en D3	12	12	13	13	14	14	15	15	16
	Nombre de montées de D3 en D2	16	15	15	14	14	13	13	12	12
	Nombre de descentes des 7 et 8èmes de D3 en D4	24	24	24	24	24	24	24	24	24
	Nombre des premiers de D4 en D3	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	Nombre de descentes supplémentaires de D3 en D4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de montées supplémentaires de D4 en D3	10	10	9	9	8	8	7	7	6
	Nombre de maintiens supplémentaires en D3	11	10	10	9	9	8	8	7	7
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
D4 7 poules	Nombre de descentes de D3 en D4	13	14	14	15	15	16	16	17	17
	Nombre de montées de D4 en D3	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	Nombre de montées supplémentaires de D4 en D3	10	10	9	9	8	8	7	7	6
		-4	-3	-2	-1	0	1	2	3	4

Modification de rencontre

Vous souhaitez avancer la date d'un match, inverser le lieu de la rencontre, changer l'heure de la rencontre ... faites-le en ligne à partir de l'espace Mon Club

Onglet Sportif/ « Modif rencontre » et laissez-vous guider.

Votre adversaire puis le Comité recevront un mail les invitant à donner leur réponse en ligne.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES V2

3



Saisie et envoi des feuilles de rencontre pour toutes les divisions départementales

Décision du Comité Directeur des Yvelines du 6 juin 2017

Pour la transmission des résultats de toutes les rencontres jouées, les clubs recevants doivent saisir le résultat dans SPID au plus tard le lundi suivant la rencontre et :

- 1) s'ils utilisent GIRPE, ils doivent remonter le résultat dans SPID et n'ont rien d'autre à faire.
- 2) s'ils utilisent une feuille de rencontre homologuée en trois exemplaires, et
 - a) s'ils rentrent toutes les parties (sans les manches), ils n'ont pas à envoyer l'exemplaire destiné au comité sauf s'il y a un score de parité ou si une information a été notée au verso.
 - b) s'ils ne rentrent que le score de la rencontre, ils doivent envoyer (par mail ou courrier) l'exemplaire destiné au comité qui doit être parvenu au plus tard 7 jours après la rencontre.

Dans le cas a) l'exemplaire destiné au comité doit être conservé pour pouvoir être envoyé immédiatement si la Commission Sportive Départementale le demande.



CD 78 Tennis de Table 31A route de Paris 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN



secretariat@cd78fftt.fr

Responsables des divisions à contacter pour les reports, saisies de résultats, pénalités...

PRE-REGIONALE DAMES	Fabien KANDIN	06.77.81.06.47	fabien.kandin@cd78fftt.fr
PRE-REGIONALE MESSIEURS	Jean-Claude CORNILLON	06.80.41.00.95	jean-claude.cornillon@cd78fftt.fr
DIVISION 1 MESSIEURS	Jean-Claude CORNILLON	06.80.41.00.95	jean-claude.cornillon@cd78fftt.fr
DIVISION 2 MESSIEURS	Michel BELLIN	06.72.06.04.17	michel.bellin@gmail.com
DIVISION 3 MESSIEURS	Patrick BARNABE	06.80.10.25.50	patrick.barnabe@free.fr
DIVISION 4 MESSIEURS	Fabien KANDIN	06.77.81.06.47	fabien.kandin@cd78fftt.fr

PRE-REGIONALE DAMES

Saison 2017/2018

Phase 2

Journée 13	Samedi 20 janvier 18	1/8 2/7 3/6 4/5	<p>Horaires de début de compétition : 15h00</p> <p>ouverture de la salle à 14h30</p>
Journée 14	Samedi 3 février 18	7/1 6/2 5/3 8/4	
Journée 15	Samedi 17 février 18	1/6 2/5 3/4 8/7	
Journée 16	Samedi 10 mars 18	5/1 4/2 3/8 6/7	
Journée 17	Samedi 24 mars 18	1/4 2/3 7/5 8/6	
Journée 18	Samedi 7 avril 18	3/1 2/8 4/7 5/6	
Journée 19	Samedi 5 mai 18	1/2 7/3 6/4 8/5	

Chpt France par équipes féminin - Pré-Régionale Dames (Phase 2) - Poule A

- 1 .EXEMPT
- 2 . ANDRESY-MAURECO 1 1 (08780485)
- 3 . CORBEIL ESSONNE 1 1 (08910402)
- 4 . MONTESSON TT 1 1 (08781017)
- 5 . MAISONS-L. U 1 1 (08780130)
- 6 . ELANCOURT CTT 2 2 (08780496)
- 7 . MARLY LE ROI US 4 4 (08780660)
- 8 . CHESNAY 78 AS 2 2 (08780080)

Chpt France par équipes féminin - Pré-Régionale Dames (Phase 2) - Poule B

- 1 .EXEMPT
- 2 . SARTROUVILLOIS 3 3 (08780627)
- 3 . DRAVEIL TT 2 2 (08910214)
- 4 .EXEMPT
- 5 . ST CYR L'ECOLE 1 1 (08781475) Ouverture à 15h30
- 6 . GARGENVILLE CO 1 1 (08781144)
- 7 . Ste GENEVIEVE S 2 2 (08910876)
- 8 . VOISINS LE BTX 2 2 (08780571) reçoit à Versailles

Andrésy-Maurecourt

Cosec Jean Moulin rue des Ormeteaux 78570 ANDRESY

Chesnay

Gymnase PELLOUARD angle rue des Sports et Caruel St Martin 78150 LE CHESNAY

Corbeil Essonnes

Gymnase de la Nacelle rue de la Nacelle 91100 CORBEIL ESSONNES

Draveil

Salle Laurent Alborghetti 53 rue Ferdinand Buisson 91210 DRAVEIL

Elancourt

Palais des Sports des 7 Mares rue de la Beauce 78310 MAUREPAS

Gargenville

Sous sol salle des fêtes Rue Pasteur 78440 GARGENVILLE

Maisons-Laffitte

Centre Sportif et Culturel 99 rue de la Muette 78600 MAISONS-LAFFITTE

Marly

Gymnase des Maigrets chemin des Moines 78160 MARLY LE ROI

Montesson

Cosec Picasso 25 rue Charles Constantin 78360 MONTESSON

Saint Cyr

Gymnase Rue Lucien Sampaix 78210 ST CYR L'ECOLE Ouverture à 15h30

Ste Geneviève

Gymnase Aubel rue de la Boële 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS

Sartrouville

Gymnase Colette 9 rue du Bas de la Plaine 78500 SARTROUVILLE

Voisins-Versailles

Gymnase Henri Simon 33 rue Henri Simon 78000 VERSAILLES

Responsable de la division : Fabien KANDIN 06.77.81.06.47 fabien.kandin@cd78fft.fr